



COMMUNE DE CAMPSAS **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 1^{er} FEVRIER 2023

A 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claude NEGRE, Maire.

Présents : Mme Marie-Claude NEGRE – Mr Christian OLIVEROS - Mme Patricia FELIPE – Mr Jean ASTOUL – Mme Sandra FOUCHAT - Mme Carole SCHUMANN – Mme Marlène RICHARD – Mme Séverine LACRAMPE

Absents excusés : Mme Cynthia LAYMAJOUX - Mr Yann BRAINI – Mr Pierre-Yves GENET - Mr Thierry THERON - Mme Laurence TABOTTA

Absents : Mr Philippe SELLE – Mr Luc FLORES

Date de la convocation : 26 janvier 2023

Mme Patricia FELIPE a été nommée Secrétaire de séance

Madame le Maire demande à l'assemblée que soit rajoutée une délibération relative à une demande de subvention au département pour l'installation d'une borne incendie aux abords des équipements sportifs à Sépat.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du 18 janvier 2023

DELIBERATIONS :

Demandes de subventions auprès de l'Etat, de la Région Occitanie, du Département (contrat d'équipement et du SDE 82 :

- Travaux complémentaires relatifs à la construction d'une halle au centre-bourg (Département)
- Renaturation des cours de l'école et de ses abords sur le modèle OASIS (Etat, Région Occitanie, Département)
- Rénovation énergétique du groupe scolaire et de l'ASLS/ALAE (Etat, Région Occitanie, Département)
- Installation d'un sanitaire public automatique (Département)
- Installation de candélabres solaires dans le cadre de la réalisation d'un chemin piétonnier Route du Château d'Eau (Etat, Région Occitanie, Département)
- Amélioration de l'efficacité énergétique de l'éclairage public par la mise en place de LED (Etat, Département, SDE 82 pour 2023)
- Aménagement de l'éclairage public de la Place Gabriel Constresty (Etat, Département, SDE 82)
- Aménagements sécuritaires aux abords des équipements sportifs à Sépat (Département)
- Installation d'une borne incendie aux abords des équipements sportifs à Sépat
- Bardage du court de tennis (Département)
- Création d'un espace public dans le centre-bourg (Etat, Département)
- Travaux complémentaires relatifs à l'aménagement des voies (Département)

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Débat LGV du 08/02/2023 à 20 h 30 à la salle des fêtes de CAMPSAS
- Mail du 01/02/2023 de Mr BROUILLAC suite à l'AAP Chemin de Ronde

Le procès-verbal de la séance du 18 janvier 2023 est lu et approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 20230201-1: CONTRAT D'EQUIPEMENT AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les projets qui pourraient être engagés par la commune et qui pourraient s'inscrire dans un contrat d'équipement signé avec le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne pour une durée de 3 ans.

Ils se décomposent de la manière suivante :

- Rénovation énergétique du groupe scolaire : 629 571.08 € HT auxquels s'ajoutent 62 957.10 € HT d'honoraires de maîtrise d'œuvre ;
- Rénovation énergétique de l'ALSH/ALAE : 208 506.84 € HT auxquels s'ajoutent 20 850.68 € HT d'honoraires de maîtrise d'œuvre ;
- Travaux complémentaires relatifs à la construction d'une halle au centre-bourg : 54 500 € HT ;
- Renaturation des cours de l'école et de ses abords : 491 563.90 € HT auxquels s'ajoutent 53 433 € HT pour frais de maîtrise d'œuvre ;
- Installation d'un sanitaire public automatique : 42 165 € HT ;
- Installation de candélabres solaires dans le cadre de la réalisation d'un chemin piétonnier Route du Château d'Eau : 45 160 € HT ;
- Amélioration de l'efficacité énergétique de l'éclairage public par la mise en place de LED : 119 994 € HT ;
- Aménagement de l'éclairage public Place Gabriel Contresty : 15 980 € HT
- Aménagements sécuritaires aux abords des équipements sportifs à Sépat : 41 368.57 € HT ;
- Installation d'une borne incendie aux abords des équipements sportifs à Sépat : 3 559.31 € HT ;
- Création d'un espace public dans le centre-bourg : 21 914.60 € HT ;
- Travaux complémentaires aménagement des voies (1^{ère} phase : Chemin de Labarthe, 2^{ème} phase : Route du Château d'Eau et Route de la Cave) : 51 518.10 € HT auxquels s'ajoutent 14 650 € HT pour les frais de maîtrise d'œuvre ;
- Bardage court de tennis dans le cadre du projet de couverture en panneaux photovoltaïques : 122 350 € HT ;

Soit un programme d'un coût total de 2 000 042.18 € HT

Madame le Maire propose de solliciter la signature d'un contrat d'équipement auprès du Conseil Départemental, indépendamment des autres aides qui pourront être appelées.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres :

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres :

- **APPROUVE** le programme des travaux ci-dessus indiqué pour un montant total de 2 000 042.18 € HT ;
- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental l'octroi des subventions relatives à l'ensemble des projets dans le cadre d'un contrat d'équipement ;

- **SOLLICITE** l'autorisation de préfinancer ces opérations sans attendre la décision portant attribution de la subvention globale départementale ;
- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour signer tout acte conséquence des présentes.

DELIBERATION N° 20230201-2 : RENOVATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE (PARTIE ANCIENNE) ET DE L'ALSH/ALAE : DEMANDE DE SUBVENTION D'ETAT - PROGRAMME 2023

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de lancer une opération de rénovation en matière de performance énergétique de la partie ancienne du groupe scolaire et de l'ALSH/ALAE avec isolation par l'extérieur, le changement des menuiseries ; la mise en place d'un éclairage de moindre consommation et le rafraîchissement des locaux principaux par une pompe à chaleur.

L'installation d'un nouveau mode de chauffage comprenant une chaufferie bois avec plancher chauffant basse température éligible à des financements spécifiques de l'ADEME et de la REGION par le biais du Syndicat Départemental d'Energie de Tarn-et-Garonne fera l'objet d'une demande ultérieure auprès de ces organismes.

Un audit énergétique concernant ce projet a été réalisé.

L'estimation globale des travaux pour la partie rénovation énergétique s'élève à 1 000 374.11 € HT.

Elle propose de solliciter une subvention auprès de l'Etat (programme 2023).

Elle indique que ce dossier est inscrit au Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2023 ainsi qu'au Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 pour le territoire du PETR Garonne Quercy Gascogne.

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux	838 077.92 €	Etat	324 033.54 €
Maîtrise d'Oeuvre	83 807.79 €	Département (contrat d'équipement)	221 252.57 €
Dépenses connexes	78 488.40	Région Occitanie	185 162.02 €
		Auto-financement	269 925.98 €
TOTAL HT	1 000 374.11 €	TOTAL	1 000 374.11 €

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de la rénovation énergétique du groupe scolaire et de l'ALSH/ALAE,
- **APPROUVE** le montant prévisionnel de 1 000 374.11 € HT indiqué ci-dessus,
- **SOLLICITE** l'aide financière de l'Etat (programme 2023) pour ce projet,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout acte et document conséquence des présentes.

DELIBERATION N° 20230201-3 : RENATURATION DES COURS DE L'ECOLE ET SES ABORDS SUR LE MODELE OASIS : DEMANDE DE SUBVENTION D'ETAT – PROGRAMME 2023

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le souhait des élus de renaturer les cours de l'école et ses alentours selon le dispositif « OASIS ».

Ce modèle durable répond aux enjeux liés au réchauffement climatique en résorbant les îlots de chaleur récurrents que connaissent les cours d'écoles, bien trop minérales. Construit sur le "faire ensemble", il s'appuie sur la concertation suivie avec les usagers dans une démarche de co-conception jusqu'à la co-réalisation.

L'objectif de ce projet est d'améliorer la qualité de vie dans les cours tout au long de l'année, quelles que soient les conditions climatiques, en mettant en application deux piliers complémentaires de l'aménagement durable : la gestion raisonnée des eaux de pluie et de ruissellement et la présence renforcée du végétal, toute strate botanique confondue.

L'estimation totale de ces travaux est de 550 796.90 € HT.

Elle indique que ce dossier est inscrit au Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2023 ainsi qu'au Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 pour le territoire du PETR Garonne Quercy Gascogne.

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux	491 563.00 €	Etat	190 850.41 €
Honoraires MO	53 433.00 €	Département (contrat d'équipement)	130 799.25 €
Honoraires Coordonnateur SPS	2 200.00 €	Région Occitanie	109 057.38 €
Honoraires Bureau d'Etudes de sol	2 000.00 €	Auto-financement	120 089.86 €
Dépenses annexes (diagnostic, réseau EP)	1 600.00 €		
TOTAL HT	550 796.90 €	TOTAL	550 796.90 €

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- DECIDE de renaturer les cours de l'école et ses abords,
- APPROUVE le montant prévisionnel de 550 796.90 € HT indiqué ci-dessus,
- SOLLICITE l'aide financière de l'Etat (programme 2023) pour réaliser ces opérations,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout acte et document conséquence des présentes.

DELIBERATION N° 202300201-4 : INSTALLATION DE CANDELABRES SOLAIRES DANS LE CADRE DE LA REALISATION D'UN CHEMIN PIETONNIER ROUTE DU CHATEAU D'EAU : DEMANDE DE SUBVENTION D'ETAT – PROGRAMME 2023

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité d'installer 14 candélabres solaires dans le cadre de la réalisation d'un chemin piétonnier Route du Château d'Eau qui fera le lien entre le nouveau quartier urbanisé comprenant une dizaine d'habitations et le centre-bourg.

Ce nouvel éclairage, à faible consommation énergétique, va permettre de sécuriser les piétons sur une voie très roulante et surtout les enfants qui rejoignent le point de ramassage scolaire se situant au village.

Le montant HT de cet aménagement est estimé à 45 160 €.

Elle indique que ce dossier est inscrit au Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 pour le territoire du PETR Garonne Quercy Gascogne.

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Installation de 14 candélabres solaires	45 160.00 €	Etat	7 225.60 €
		Département (contrat d'équipement)	10 838.40 €
		Auto-financement	27 096.00 €
TOTAL HT	45 160.00 €	TOTAL	45 160.00 €

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de réaliser l'installation de 14 candélabres solaires dans le cadre de la réalisation d'un chemin piétonnier Route du Château d'Eau ;
- **APPROUVE** le montant prévisionnel de 45 160 € HT indiqué ci-dessus,
- **SOLLICITE** l'aide financière de l'Etat (programme 2023) pour réaliser cette opération ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout acte et document conséquence des présentes.

DELIBERATION N° 20230201-5 : AMELIORATION DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC : DEMANDE DE SUBVENTION D'ETAT – PROGRAMME 2023

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'au vu de la vétusté du parc éclairage public communal, une rénovation est nécessaire. Elle propose la mise en place de LED en remplacement de 75 ampoules actuelles énergivores dans le centre-bourg et le remplacement de 4 mâts existants sur la place. Ces travaux doivent être réalisés dans le courant de l'année 2023.

A cet effet, elle indique que deux entreprises ont été sollicitées pour ce projet. L'Entreprise DEMARAIS a été retenue pour cet aménagement.

Ce projet permettra une économie d'énergie et sera complété par la baisse nocturne de l'intensité des luminaires d'environ 80 %.

Le montant HT prévisionnel total de l'opération s'élève à 78 248 € HT.

Elle indique que ce dossier est inscrit au Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 pour le territoire du PETR Garonne Quercy Gascogne.

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux	78 248.00 €	Etat	12 519.68 €
		Département (contrat d'équipement)	18 779.52 €
		SDE 82	31 299.20 €
		Auto-financement	15 649.60 €
TOTAL HT	78 248.00 €	TOTAL	78 248.00 €

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- DECIDE d'engager l'amélioration de l'efficacité énergétique de l'éclairage public ;
- APPROUVE le montant prévisionnel de 78 248 € HT indiqué ci-dessus,
- SOLLICITE l'aide financière de l'Etat (programme 2023) pour réaliser cette opération ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout acte et document conséquence des présentes.

DELIBERATION N° 20230201-6 : AMENAGEMENTS SECURITAIRES AUX ABORDS DES EQUIPEMENTS SPORTIFS : DEMANDE DE SUBVENTION D'ETAT – PROGRAMME 2023

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire d'aménager les abords des équipements sportifs pour les sécuriser.

A cet effet, elle propose la mise en place d'une borne escamotable et d'un portique anti intrusion.

Le montant estimatif de ces équipements est de 40 454 € HT auxquels il faut ajouter les travaux de maçonnerie relatifs à la borne pour un montant HT de 914.57 €.

Elle propose de solliciter une subvention auprès de l'Etat (programme 2023).

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Mise en place de la borne escamotable	8 534.00 €	Etat	14 478.99 €
Mise en place du portique anti intrusion	31 920.00 €	Département (contrat d'équipement)	9 928.45 €
Travaux de maçonnerie	914.57 €	Auto-financement	16 961.13 €
TOTAL HT	41 368.57 €	TOTAL	41 368.57 €

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- DECIDE des aménagements sécuritaires aux abords des équipements sportifs,
- APPROUVE le montant prévisionnel de 41 368.57 € HT indiqué ci-dessus,
- SOLLICITE l'aide financière de l'Etat (programme 2023) pour ce projet,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout acte et document conséquence des présentes.

DELIBERATION N° 20230201-7 : RENOVATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE (PARTIE ANCIENNE) ET DE L'ALSH/ALAE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION OCCITANIE

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de lancer une opération de rénovation en matière de performance énergétique de la partie ancienne du groupe scolaire et de l'ALSH/ALAE avec isolation par l'extérieur, le changement des menuiseries ; la mise en place d'un éclairage de moindre consommation et le rafraîchissement des locaux principaux par une pompe à chaleur.

L'installation d'un nouveau mode de chauffage comprenant une chaufferie bois avec plancher chauffant basse température éligible à des financements spécifiques ADEME/REGION par le biais du Syndicat Départemental d'Énergie de Tarn-et-Garonne fera l'objet d'une demande ultérieure.

Un audit énergétique concernant la rénovation énergétique a été réalisé.

L'estimation globale des travaux s'élève à 1 000 374.11 € HT.

Elle propose de solliciter une subvention auprès de la Région Occitanie dans le cadre du dispositif « Rénovation énergétique des bâtiments publics (ERP) pour une meilleure performance énergétique ».

Elle indique que ce dossier est inscrit au Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2023 ainsi qu'au Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 pour le territoire du PETR Garonne Quercy Gascogne.

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux	838 077.92 €	Région Occitanie	185 162.02 €
Maîtrise d'Oeuvre	83 807.89 €	Etat	324 033.54 €
Dépenses connexes	78 488.40 €	Département (contrat d'équipement)	221 252.57 €
		Auto-financement	269 925.98 €
TOTAL HT	1 000 374.11 €	TOTAL	1 000 374.11 €

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de la rénovation énergétique du groupe scolaire et de l'ALSH/ALAE,
- **APPROUVE** le montant prévisionnel de 1 000 374.11 € HT indiqué ci-dessus,
- **SOLLICITE** l'aide financière auprès de la Région Occitanie dans le cadre du dispositif « Rénovation énergétique des bâtiments publics (ERP) pour une meilleure performance énergétique pour la réalisation de ce projet,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout acte et document conséquence des présentes.

DELIBERATION N° 20230201-8 : RENATURATION DES COURS DE L'ECOLE ET DE SES ABORDS SUR LE MODELE OASIS : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION OCCITANIE

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le souhait des élus de renaturer les cours de l'école et ses alentours selon le dispositif « OASIS ».

Ce modèle durable répond aux enjeux liés au réchauffement climatique en résorbant les îlots de chaleur récurrents que connaissent les cours d'écoles, bien trop minérales. Construit sur le "faire ensemble", il s'appuie sur la concertation suivie avec les usagers dans une démarche de co-conception jusqu'à la co-réalisation.

L'objectif de ce projet est d'améliorer la qualité de vie dans les cours tout au long de l'année, quelles que soient les conditions climatiques, en mettant en application deux piliers complémentaires de l'aménagement durable : la gestion raisonnée des eaux de pluie et de ruissellement et la présence renforcée du végétal, toute strate botanique confondue.

L'estimation totale de ces travaux s'élève à 550 796.90 € HT.

Elle propose de solliciter une subvention auprès de la Région Occitanie dans le cadre du dispositif « Aménagement et qualification environnementale des espaces publics résilients ».

Elle indique que ce dossier est inscrit au Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2023 ainsi qu'au Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 pour le territoire du PETR Garonne Quercy Gascogne.

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux	491 563.00 €	Région Occitanie	109 057.38 €
Honoraires MO	53 433.33 €	Etat	190 850.41 €
Honoraires Coordonnateur SPS	2 200.00 €	Département (contrat d'équipement)	130 799.25 €
Honoraires Bureau d'Etudes de sol	2 000.00 €	Auto-financement	120 089.86 €
Dépenses connexes (diagnostic, réseau EP)	1 600.00 €		
TOTAL HT	550 796.90 €	TOTAL	550 796.90 €

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de renaturer les cours de l'école et ses abords,
- **APPROUVE** le montant prévisionnel de 550 796.90 € HT indiqué ci-dessus,
- **SOLLICITE** l'aide financière auprès de la Région Occitanie dans le cadre du dispositif « Aménagement et qualification environnementale des espaces publics résilients » pour la réalisation de cet aménagement,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout acte et document conséquence des présentes.

DELIBERATION N° 20230201-9 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SDE 82 DANS LE CADRE DE SA POLITIQUE « LA MAITRISE DES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES »

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'au vu de la vétusté du parc éclairage public communal, une rénovation est nécessaire. Elle propose la mise en place de LED en remplacement de 75 ampoules actuelles énergivores dans le centre-bourg et le remplacement de 4 mâts existants sur la place.

A cet effet, elle indique que deux entreprises ont été sollicitées pour ce projet. L'Entreprise DEMARAIS a été retenue pour cet aménagement.

Ce projet permettra une économie d'énergie et sera complété par la baisse nocturne de l'intensité des luminaires d'environ 80 %.

Le montant HT prévisionnel total de l'opération s'élève à 78 248 € HT.

Il est rappelé à l'assemblée que cet investissement peut bénéficier d'une subvention du SDE 82 de 40 % du montant total HT des travaux plafonnés à 100 000 € sous réserve toutefois des droits à subvention de la commune au moment de la facturation des travaux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- SOLLICITE la subvention auprès du SDE 82 à hauteur de 40 % du montant total HT des travaux plafonnés à 100 000 € ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer, au nom de la commune, tous les documents afférents à cette subvention.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

Madame le Maire informe l'assemblée qu'un débat relatif à la LGV, organisée par l'Association « Campsas Non LGV », est prévue le 08 février prochain à 20 h 30 à la salle des fêtes communale et invite les élus à y participer selon leur disponibilité.

Madame le Maire fait lecture du mail de Mr Nicolas BROUILLAC de l'EPFO relatif à l'appel à projet de l'aménagement du Chemin de Ronde indiquant qu'il serait judicieux d'engager, d'ores et déjà, une réflexion quant à la nature des équipements publics nécessaires à cette opération et leur financement.

Madame le Maire lève la séance à 21 heures.